



# TIR SPORTING CLUB SAINT-AMANDOIS

Société n°0718296

T.S.C.S.A

Maison des Associations  
5 Allée de la Vigne du prince  
18200 St AMAND MONTROND.  
[www.tscsa18.e-monsite.com](http://www.tscsa18.e-monsite.com)

Saint Amand, le 3 Septembre 2018.

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du TSCSA du Dimanche 2 Septembre 2018.

☞ Ouverture de la séance à 9h55 à la salle Anémone de la Maison des Associations.

### Présents :

- M. Bernard PHILIPPON (Président) ; M. Patrick COUSON (Vice-président); Mlle Lydie PHILIPPON (Secrétaire) ; M. Bertrand LELEU (Secrétaire-adjoint) ; M. Jean-Michel ANDREIC ; M. Alain BERTHET ; M. Vincent CABEZOS ; M. Patrick GUILLEMIN ; M. Romuald GRANDJEAN ; Mme Viviane PHILIPPON, membres du bureau.

- M. Guy LAINÉ, adjoint au Maire chargé des Relations extérieures, des Affaires générales et du Sport.

- M. Gianni DE ZOLT PONTE, Président du Comité Départemental de Tir Sportif du Cher.

Absents : M. Lucien MARTEAU (Trésorier) (excusé) ; M. Frédéric DAUSSE (Trésorier-adjoint).

- Appel des licenciés et vérifications des pouvoirs: 190 membres ;  
\* présents : 69                      \* pouvoirs : 41                      \* absents : 80

Le quorum est atteint, l'AG peut siéger.

Le Président remercie les membres d'être présents ainsi que M. Guy LAINÉ et M. Gianni DE ZOLT PONTE d'assister à cette assemblée générale du club.

Au vu du nombre important de participants, la prochaine assemblée générale du club se déroulera dans un lieu plus approprié (à voir: salle de bal de St Amand).

Une minute de silence est observée en mémoire de messieurs Georges PINAULT et Yves ROMMEL, licenciés au club.

☞ Lecture du PV précédent : Lu et intervention d'un adhérent sur le sujet concernant la pose de la chaîne au stand de Charenton.

☞ Bilan moral du Président :

Le président explique la « dite » fermeture du stand de Charenton à la suite de la visite de la Ligue pour revoir l'homologation du pas de tir 200m.

En effet, une route communale passe au-dessus de la bute de terre au fond du terrain. Afin de sécuriser cet axe, la construction d'un mur de 3m de haut est envisagée ainsi que des panneaux pare-balles au 25m.

Ces travaux demandent un budget très important (environ 25000€) entraînant une augmentation de 15€ sur les licences, votée lors de la dernière réunion du bureau. Les périodes de fermetures complètes du stand seront indiquées à l'avance, sur des panneaux au stand et sur le site du club.

☞ Bilan financier du Trésorier :

En l'absence du trésorier M. Lucien MARTEAU, pour cause de maladie, le président lit le compte des résultats. Celui-ci est joint au PV.

M. Jacques PICOT, contrôleur aux comptes, n'a déclaré aucune anomalie. Il a donné quitus à la gestion du trésorier, le bilan financier est approuvé.

☞ Mot du président :

Le président rappelle les règles de sécurité concernant le stand de Charenton, à savoir :

- L'interdiction totale de se déplacer en dehors du pas de tir, avec une arme chargée ou non, même portée à la ceinture.

- La pratique du tir sportif de vitesse est interdite. En effet, une visite inattendue du président au stand a pu permettre de découvrir que certains licenciés pratiquaient cette discipline alors que le stand n'est pas homologué pour ce tir.

- Pour le tir couché à 50, 100 et 200 mètres, le chargement et l'armement se font toujours au poste de tir lorsque le tireur est allongé en position « prêt à tirer ».

- Les filets du premier étage doivent être refermés correctement avant chaque départ. Les tireurs utilisant la table de Bench Rest ne doivent pas tirer entre les mailles du filet, ceux-ci devront être ouverts lors des tirs.

- La propreté du stand doit être respectée les tireurs sont priés de ramasser leurs douilles et tous leurs déchets. Les cartouches percutées non parties ne doivent en aucun cas être jetées il faut les emporter chez soi.

- Plusieurs impacts de calibre 12 ont été découvert dans les portescibles. Afin de préserver le matériel, l'usage des cartouches de chasse pourrait à la longue être interdit.

- Les tireurs souhaitant inviter des personnes à la découverte du tir doivent prévenir le président à l'avance. Une photocopie de la carte d'identité sera demandée pour un contrôle au fichier FINIADA.

- Une installation de vidéo surveillance pourrait être envisagée afin de sécuriser le stand.

- L'envoi postal d'arme soumis à déclaration pour vente entre particuliers est dorénavant interdit. Celui-ci doit se faire uniquement par un armurier ou un courtier en armes.

Le vice-président explique la nouvelle réglementation sur les armes qui peut être consultée sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Le président informe les adhérents que le stand de tir de Charenton sera fermé le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à compter du mois de novembre. Des informations sont régulièrement affichées au stand, à la salle 10m, sur le site du club et envoyées par mails, les licenciés doivent les consulter.

Le président du Comité de tir sportif du Cher, M. Gianni DE ZOLT PONTE, prend la parole afin d'expliquer aux licenciés l'issue de la visite du stand 200m suite aux problèmes rencontrés d'où l'annulation des championnats départementaux Armes Anciennes qui devaient se dérouler du 6 au 8 avril 2018. Grâce à la réaction rapide du comité directeur sur l'étude de travaux, il n'y a pas eu de fermeture du stand.

### ☞ Election de deux nouveaux vérificateurs aux comptes :

Deux candidats se sont proposés : M. Florent MÉRIOT et M. Renaud CAORS, sont élus à l'unanimité.

☞ Election de nouveaux membres du bureau :

Lors de la dernière réunion du bureau, 4 personnes ont été élues pour intégrer le comité directeur. Il s'agit de M. Remo COCCO, M. Patrick DIGONNAT, M. Vincent LE MECHEC et M. Frédéric SIMON.

Suite à la maladie de M. Lucien MARTEAU, il a été décidé d'élire un nouveau trésorier : M. Remo COCCO M. Lucien MARTEAU devenant trésorier-adjoint.

☞ Intervention de M. Guy LAINÉ, adjoint au Maire :

M. Guy LAINÉ remercie les membres du bureau et les bénévoles pour la gestion du club. Il constate le nombre important de participants et pour des raisons de sécurité, propose que la prochaine assemblée ait lieu dans un endroit plus approprié. Il revient sur le budget important évoqué par le président sur les futurs travaux en appuyant que cet effort financier permettra d'améliorer la sécurité au stand de Charenton.

Il souhaite une bonne année sportive ainsi que de bons résultats à tous les compétiteurs.

☞ Résultats sportifs :

Le président évoque les résultats sportifs de l'année en précisant une bonne participation des compétiteurs avec 73 tirs et 3 équipes au niveau départemental dont 12 titres de champions du Cher et 2 équipes; 34 tirs au niveau régional dont 2 titres de champions régionaux et 5 tirs au niveau France. Il procède à la remise des récompenses sportives au niveau départemental et félicite Johan DENIS-PACTAT, Jordan MICHARD et Alexandre POIRIER pour leur participation au championnat de France école de tir à Colmar.

☞ Fin de la séance à 12h05 et pot de l'amitié.

Le Président  
M. Bernard PHILIPPON.



La secrétaire  
Mlle Lydie PHILIPPON.

